



mardi, 21. Février 2017

SOMMAIRE Cliquez sur les titres pour lire les articles

Marché & Economie.....	2
<i>Accord Algéro-français : Le projet de loi en examen à l'Assemblée française</i>	<i>2</i>
<i>Forum Clusters : Innovation et compétitivité</i>	<i>2</i>
<i>Production des compléments alimentaires : Accord algéro-français.....</i>	<i>3</i>
<i>Commerce extérieur : Nette réduction du déficit.....</i>	<i>4</i>
<i>L'Italie et la Chine premiers clients.....</i>	<i>5</i>
<i>M. Boutarfa reçoit l'ambassadeur néerlandais : Le partenariat énergétique au menu</i>	<i>5</i>
<i>Les travaux du port du centre lancés avant le deuxième semestre 2017</i>	<i>5</i>
Commerce	6
<i>Lafarge va exporter</i>	<i>6</i>
<i>Mobile World Congress (MWC) : Condor présent en force à Barcelone</i>	<i>6</i>
Transactions & Contrats	6
<i>Agroalimentaire : L'Onab s'allie avec le géant français InVivo.....</i>	<i>6</i>
<i>Le groupe Amimer signe un contrat pour la réalisation de 2 centrales électriques au Mali ..</i>	<i>7</i>
Régions.....	8
<i>Etude du projet d'une ligne de BHNS entre Alger et l'aéroport Houari Boumediene</i>	<i>8</i>



CCI ALGÉRO-FRANÇAISE

غرفة التجارة و الصناعة الجزائرية-الفرنسية

Siège social : 38 rue Abou Noues Hydra, Alger

Accueil & Bureaux : Villa Malgaive

01 rue du professeur Vincent Telemly, Alger

Tél: +213 (0) 23 507 019

Fax: +213 (0) 23 507 032

cciaf@cciaf.org

www.cciaf.org

NOS EVENEMENTS SUR

WWW.CCIAF.ORG

Accord Algéro-français : Le projet de loi en examen à l'Assemblée française

Source : El Moudjahid

Le projet de loi de l'accord algéro-français relatif aux échanges de jeunes actifs est en examen par la commission des affaires étrangères de l'Assemblée française, après son adoption jeudi dernier par le Sénat, a-t-on appris hier de source parlementaire. Il s'agit d'un accord qui a été signé, le 26 octobre 2015 à Paris, par le ministre français des Affaires étrangères et de Développement international de l'époque, Laurent Fabius, et le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, dans le cadre des travaux de la 3e session du Comité mixte économique franco-algérien (Comefa). L'objectif de cet accord, adopté par le Conseil des ministres français, le 26 octobre 2016, dont l'APS a obtenu une copie, est d'«encourager les échanges de jeunes Français et Algériens engagés dans la vie active». Pour la partie française, l'accord, composé de huit articles, devrait relancer «la mise à disposition de volontaires internationaux en entreprise (VIE) au sein de nos entreprises installées en Algérie». Il concerne les catégories de jeunes (de dix-huit à trente-cinq ans) ressortissants visés par l'accord entrant dans la vie active ou ayant une expérience professionnelle et qui se rendent sur le territoire de l'autre État afin d'«accroître leur connaissance des langues, de la culture du pays concerné et pour améliorer leurs perspectives de carrière, grâce à une expérience professionnelle sans opposabilité de la situation de l'emploi». Il s'agit des jeunes «temporairement» recrutés et rémunérés par une entreprise ou une institution établies sur le territoire de l'État d'accueil, en partenariat avec un employeur de leur État, et de jeunes effectuant, sur la

base d'une indemnité, une mission ou un détachement auprès d'implantations, de représentations dans l'État d'accueil ou d'entreprises de l'un des deux États. Les jeunes concernés des deux pays doivent avoir, pour être éligibles, un diplôme correspondant à la qualification requise pour l'emploi offert ou posséder une expérience professionnelle dans le domaine d'activité concerné. La durée de l'emploi, entre six et douze mois, est susceptible de faire l'objet de prolongations, mais ne pouvant excéder vingt-quatre mois, et les bénéficiaires doivent, avant de quitter leur pays, s'engager à ne pas occuper un emploi autre que celui prévu ni à poursuivre leur séjour dans le pays d'accueil à l'expiration de la période autorisée. Le texte fixe le contingent annuel de bénéficiaires de l'accord à 200 par an, et s'il n'est pas atteint au cours d'une année dans l'un des deux pays, il ne pourra pas être réduit par le deuxième pays ni reporté sur l'année suivante. Pour les modalités financières, les deux pays doivent assurer le principe de l'égalité de traitement en matière salariale et l'application des lois, règlements et usages régissant l'hygiène et les conditions de travail. En ce qui concerne la sécurité sociale, le texte spécifie que les bénéficiaires de l'accord sont soumis aux dispositions de la convention générale franco-algérienne sur la sécurité sociale, ainsi qu'à celles de la convention fiscale franco-algérienne du 17 octobre 1999. Un comité de suivi de l'application de l'accord, composé de représentants des administrations des deux États, se réunira une fois par an et en tant que de besoin. Il sera chargé d'évaluer les résultats de l'application des dispositions de l'accord, d'observer les flux de ses bénéficiaires, de formuler des propositions pour en améliorer les effets.

Forum Clusters : Innovation et compétitivité

Source : El Moudjahid

Sous le haut patronage du ministère de l'Industrie et des Mines, le World Trade Center Algiers organise la première édition du Forum Clusters, avec pour thématique : «Innovation et avantages compétitifs des nations».

Une initiative prise afin d'améliorer la compétitivité des entreprises par le ministère de l'Industrie et des Mines qui a engagé un programme de lancement de clusters dans plusieurs filières : mécanique de précision, numérique, boissons et platurgie.

Ouvrant le bal des intervenants, M. Ahmed Tibaoui, directeur général de World Trade center Algérie soulignera que pour booster son économie «l'Algérie a lancé un certain nombre de réformes législatives et organisationnelles tel que la création de clusters au niveau des filières considérées comme porteuses de croissance et d'innovation pouvant s'inscrire dans le cadre du nouveau modèle économique». Selon lui, l'option de susciter des groupements d'entreprises du même métier a été mise en place pour mobiliser les facteurs clefs de la compétitivité et développer ainsi la croissance et l'emploi sur des marchés porteurs. Evoquant l'objectif de la création des clusters, M. Tibaoui précisera que ces derniers vont «promouvoir un environnement favorable à l'innovation et aux acteurs du cluster en conduisant des actions d'animation, de mutualisation ou d'accompagnement des membres du cluster sur les thématiques telles que l'accès au financement privé, le développement à l'international, et la propriété industrielle». Pour le conférencier, les clusters ont vocation à soutenir l'innovation et favoriser le développement des projets collaboratifs de recherche innovants. Et d'ajouter que ces regroupement «permettront aux entreprises impliquées de prendre une position de premier plan dans leurs domaines», «cette nouvelle forme

d'organisation incite les entreprises à dépasser les schémas traditionnels de recherche et de production. Il s'agit de conforter des activités industrielles, à fort contenu technologique ou de création», expliquera Ahmed Tibaoui.

Prenant la parole pour lire le discours de Abdesselam Bouchouareb, ministre de l'Industrie et des Mines, la secrétaire générale du même ministère, Mme Rabéa Khalfi, indiquera que «les clusters me paraissent être une forme d'organisation et de collaboration privilégiée en mesure de donner son plein contenu à cette orientation ; d'élever la compétitivité de notre économie et l'inscrire dans une trajectoire durable».

Pour le membre du gouvernement, l'avenir de notre industrie est tributaire de la «mise à niveau technologique des entreprises et l'amélioration de leur compétitivité industrielle en bâtissant une industrie innovante, pérenne, créatrice de valeur ajoutée, pourvoyeuse d'emplois et garante d'une économie diversifiée». La compétitivité économique des nations est ainsi portée par des politiques industrielle et technologique dont l'approche de clustérisation participe à promouvoir un développement territorial dynamique. L'engagement politique des pouvoirs publics regarde désormais «les clusters comme un maillon important de notre stratégie pour localiser un maximum de valeur ajoutée».

Et d'ajouter que les clusters industriels sont «des leviers de performance et de compétitivité qu'il convient d'encourager en associant tous les talents, toutes les initiatives et toutes les énergies».

Trois accords entre de grandes écoles et clusters

Dans ce cadre annoncera le ministre, «nous venons de faire évoluer notre législation pour mettre en place les supports de notre future croissance. J'en veux pour preuve la loi sur la normalisation qui s'insère dans la politique nationale de la qualité et la construction entamée de notre Système national d'innovation (SNI)», expliquera ainsi la représentante du ministre de l'Industrie.

De son côté, le directeur général de Bomare Company, Stream System, Ali Boumediene présentera les activités de son entreprise qui collabore avec plusieurs universités algériennes pour développer des technologies nouvelles utilisés dans la fabrication de ses produits. Il dira, à l'occasion que son entreprise atteindra les 75% de taux d'intégration dans la production. Une production dont une partie est exportée en Europe et en Afrique. Il annoncera également que Bomare Company s'apprête à se lancer dans la fabrication des cartes électroniques pour l'automobile. Il y a lieu de souligner que les participants à ce forum ont insisté sur l'impératif d'intégrer le monde universitaire dans le processus de clusterisation pour assurer l'aspect innovation et créer de la valeur ajoutée. A cet effet, trois accords ont été signés, lors de cette rencontre, entre de grandes écoles et des clusters. Il s'agit d'un accord entre l'Ecole nationale polytechnique et le cluster "mécanique de précision", et d'un deuxième entre l'Ecole supérieure d'informatique et le cluster numérique, dont le but principal est de satisfaire les besoins des clusters en matière de recherche et développement. Quant au troisième accord, il concerne un partenariat entre l'Institut de formation technologie et management (Tema) et le World trade Centre Algiers pour le lancement, à partir de la prochaine rentrée universitaire, d'un master en management de cluster et de réseaux territoriaux.

Production des compléments alimentaires : Accord algéro-français

Source : El Moudjahid

« Le marché algérien dans ce domaine en particulier, doit répondre aux besoins de tout les producteurs des viandes et blanches. Ce partenariat est un événement heureux qui va nous aider a atteindre les objectifs traces par le gouvernement a savoir atteindre l'auto suffisance», tels sont les propos tenus, hier par le ministre de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche. M. Abdesselam Chelghoum qui a présidé la signature d'un protocole d'accord et de partenariat qui a été conclu entre une filiale du groupe public de fabrication d'aliments de bétail (ONAB) et deux groupes français, pour la création d'une société mixte de production de complexes minéraux et vitaminés (CMV) destinés à l'alimentation animale, a fait savoir que «ce partenariat rentre dans le cadre de la politique mis en place par le ministre de l'agriculture et de la pêche qui consacre comme axe stratégique le développement des filières». L'accord a été paraphé par le Pdg de l'ONAB, Salah Meddour, le directeur exécutif du groupe Néovia, Josef Paolé et le directeur général de la filiale de Roullier en Algérie, Moncef Bourkouk, en présence du ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Abdesselam Chelghoum et le ministre conseiller à l'ambassade de France à Alger, Jean-Baptiste Faivre.

Evoquant les grands axes de l'accord, le ministre a révélé que la facture d'importation est d'une valeur conséquente de 60 millions de dollars/an. Une facture qui doit être réduite au maximum. «L'Algérie qui importe ce produit mise sur ce projet pour produire les volumes dont elle a besoin, réduire ses importations et exporter nos ambitions vont au-delà du marché national», a-t-il dit, tout en expliquant que ce projet

permettra aussi de mutualiser les ressources et les compétences de l'ensemble des actionnaires, avec pour objectif de cibler le marché national et également l'export. «Il s'agit du premier partenariat algéro-étranger dans le domaine de l'alimentation du bétail en Algérie», selon M. Chelghoum qui a souligné que «le marché algérien, le plus important d'Afrique, doit répondre aux besoins des producteurs des viandes rouges et blanches».

Effectivement, il a indiqué, que les filières des viandes blanches et rouges ont connu un accroissement très importants et qui sont appelé a connaitre aussi une évolution significatif, dans ce cadre il ya lieu de précisé que le développement et l'amélioration de la production alimentaire passe impérativement par le développement de la nutrition animale. Prenant la parole à son tour, le ministre conseiller à l'ambassade de France à Alger, Jean-Baptiste Faivre a souligné que la relation algéro-française est une relation de partenariat «gagnant-gagnant» dynamique, efficace, productive, en initiative qui produit des résultats, et cette dynamique doit exister, toujours davantage aussi, dans les secteurs agricole et agro-alimentaire. «L'Algérie dispose d'un potentiel remarquable dans ces secteurs et elle en a fait, à juste titre, l'une des priorité de sa stratégie de diversification de l'économie», a-t-il soutenu.

Compter sur le partenariat pour capter des marchés à l'extérieur

Selon lui, l'Algérie a en effet élaboré des plans ambitieux de développement pour sa filière animale, dans le domaine du lait, des viandes rouges, des viandes blanches, et cette ambition politique a fait émerger une très forte demande algérienne en équipement pour les élevages, en production d'aliments pour le bétail, mais également des besoins dans les secteurs industriels de

la viande et du lait. «Ce projet permet sur le plan économique de créer une capacité locale de production en matière d'alimentation animale, au plus près du marché et des besoins des éleveurs, et dans des conditions qui permettent d'améliorer l'ensemble des processus de production de la filière, et in fine, la qualité du produit servi au consommateur algérien» a-t-il dit . Pour sa part, M. Djahid Zefzaf, président du directoire du groupe algérien Agro-logistique dont l'Onab est l'une des filiales, a fait savoir que ce partenariat est une excellente occasion de transformer sa filiale qui, pour l'instant importe et vend sur le marché algérien les produits nécessaires à la nutrition animale, en une vraie filiale qui va pouvoir fabriquer en Algérie des produits à destination du marché. Quant a M. Bourkouk, représentant de la société Roullier , celui-ci a déclaré que son ambition est de fonder avec ses partenaires un projet rentable «Cela va nous permettre, dans un premier temps, de renforcer notre présence sur le marché et de mettre ensuite une stratégie export qui va nous amener vers des marchés émergents de proximité», a-t-il dit. Le responsable expliquera en outre, que la partie algérienne compte bénéficier de la technologie et du savoir-faire de deux leaders français dans le domaine de la nutrition animale face à un marché très concurrentiel aussi bien au niveau local qu'international. Il a rappelé, à ce titre, les conclusions de la réunion du Comité intergouvernemental de haut niveau (Cihn) qui s'est tenu au mois d'avril dernier, qui avait souligné que l'agroalimentaire est l'un des secteurs stratégiques dans lequel les deux pays devaient s'engager à approfondir leur partenariat. «Ce partenariat, nous y tenons d'ailleurs beaucoup car il implique le respect, la réciprocité, la coopération, mais aussi la confiance dans l'avenir de l'Algérie et de son économie et la volonté de s'inscrire dans la durée», a-t-il souligné.

Commerce extérieur : Nette réduction du déficit

Source : El Moudjahid

Le déficit commercial de l'Algérie a atteint 585 millions de dollars (usd) en janvier 2017, contre un déficit de 1,82 milliard usd en janvier 2016, soit une baisse de l'ordre de 1,24 milliard usd correspondant à un recul du déficit de 68%, a appris lundi l'APS auprès des Douanes. Les exportations ont augmenté à 3,3 milliards usd sur le premier mois de l'année en cours contre 2,05 milliards usd en janvier 2016, soit une hausse de 60,74% correspondant à une augmentation de 1,25 milliard usd, précise le Centre national de l'informatique et des statistiques des Douanes (Cnis). Pour les importations, elles se sont stabilisées en s'établissant à 3,89 milliards usd en janvier 2017 contre 3,88 milliards usd au même mois de l'année écoulée, soit une hausse de 0,31%. Les exportations ont assuré la couverture des importations à hauteur de 85% en janvier 2017 contre 53% à la même période de l'année précédente. Grâce au redressement des cours pétroliers qui ont même dépassé les 55 dollars en janvier, les exportations des hydrocarbures, ayant représenté 94,11% du total des exportations, ont atteint 3,11 milliards usd contre 1,97 milliard usd à la même période de 2016, en hausse de 1,14 milliard usd (+58%). Quant aux exportations hors hydrocarbures (5,89% du montant global des exportations), elles ont augmenté à 195 millions usd contre 88 millions usd (+121,6%). Les exportations hors hydrocarbures sont composées des demi-produits avec 167 millions usd (contre 64 millions usd), des biens alimentaires avec 22 millions usd (contre 17 millions usd), des produits bruts avec 2 millions usd (contre 4 millions usd), des biens d'équipements industriels avec 3 millions usd (contre 2 millions usd) et des biens de consommation non alimentaires avec 1 million usd (contre 1 million usd). Pour ce qui est des

importations, sur les sept (7) groupes des produits importés, deux (2) ont enregistré une baisse en janvier qui sont les biens de consommation non alimentaires et les demi-produits. Les importations des produits alimentaires ont ainsi augmenté à 736 millions usd (contre 629 millions usd), les biens d'équipement industriels à 1,51 milliard usd (contre 1,35 milliard usd), les biens d'équipement agricoles à 50 millions usd (contre 39 millions usd), les produits bruts à 150 millions usd (contre 144 millions usd) .

Par contre, les demi-produits ont chuté à 879 millions usd (contre 1,02 milliard usd) et les biens de consommation non alimentaires à 464 millions usd (contre 608 millions usd). Sur les 3,89 milliards usd d'importations enregistrées, un montant de 2,27 milliards usd a été payé par cash (58,3% des importations), soit une hausse de 4,4% des règlements par cash par rapport à la même période de 2016. Les lignes de crédit ont financé les importations à hauteur de 38,3% pour un montant de 1,49 milliard usd (hausse de 1,1%), tandis que les comptes en devises propres n'ont financé aucune importation. Le reste des importations a été financé par le recours à d'autres moyens de paiements à hauteur de 131 millions usd (en baisse de près de 43%).

[L'Italie et la Chine premiers clients](#)

Source : El Moudjahid

Les cinq premiers clients de l'Algérie, au cours de janvier 2017, ont été l'Italie avec 587 millions usd d'exportations algériennes (17,74% des exportations globales algériennes), suivie de l'Espagne avec 468 millions usd (14,15%), des Etats-Unis avec 421 millions usd (12,73%), de la France avec 377 millions usd (11,4%) et de la Turquie avec 250 millions usd (7,56%).

Quant aux principaux fournisseurs de l'Algérie, la Chine est restée en tête avec 838 millions usd d'importations algériennes (21,53% des importations globales algériennes), suivie de la France avec 348 millions usd (8,94%), de l'Italie avec 314 millions usd (8,07%), de l'Allemagne avec 284 millions usd (7,3%) et de l'Espagne avec 260 millions usd (6,7%).

[M. Boutarfa reçoit l'ambassadeur néerlandais : Le partenariat énergétique au menu](#)

Source : El Moudjahid

Le ministre de l'Energie Noureddine Boutarfa examiné dimanche à Alger avec l'ambassadeur des Pays-Bas Robert van Embden les relations de coopération et de partenariat énergétiques entre les deux pays, indique un communiqué du ministère.

M. Boutarfa a mis l'accent sur les possibilités d'approfondir la coopération bilatérales grâce aux perspectives futures d'investissement dans des projets structurants en Algérie et à la faveur d'une coopération encore plus accrue entre les compagnies Sonatrach et Shell, précise la même source. Le ministre a souligné les différents domaines de partenariat à haute valeur ajoutée à l'instar des énergies renouvelables, plus particulièrement le projet d'une capacité 4 000 MW d'électricité de sources renouvelables, mais aussi l'exploration pétrolière, y compris en offshore, la pétrochimie et l'efficacité énergétique, selon le communiqué.

[Les travaux du port du centre lancés avant le deuxième semestre 2017](#)

Source : APS

Concernant le nouveau port du centre, prévue à El-Hamдания (Tipasa), M. Talai a indiqué que les travaux seraient lancés "avant le deuxième semestre 2017", affirmant que les études techniques avaient été finalisées.

Le nouveau port sera relié à l'autoroute est-ouest via un échangeur qui s'étend de Cherchell vers El Afroun, sur une distance de 38 km et qui sera consacré exclusivement au trafic de et vers le port, a-t-il précisé.

Le port sera doté d'une plate-forme logistique, d'une superficie de 400 hectares et de 4 zones industrielles, d'une superficie globale de 2.000 hectare, a-t-il soutenu, rappelant que cette importante infrastructure était à même de jouer un rôle important dans le transfert des marchandises de et vers l'Afrique via l'Algérie.

M. Talai a annoncé que le plan logistique national était prêt et serait prochainement soumis au Premier ministre, ajoutant qu'il englobait la réalisation de nouvelles structures et infrastructures (ports secs, zone de stockage et réseau de transport terrestre...).

Le plan vise à réduire progressivement le coût des prestations logistiques ce qui aura un effet positif sur le coût du produit, et partant sur le prix à la consommation.

Evoquant les procédures qui seront entreprises par le ministère en vue de renouveler le parc de véhicules de transports des voyageurs, le ministre a indiqué qu'on ne pouvait geler l'activité de 13.000 opérateurs activant dans ce domaine en raison de la vétusté de leurs véhicules, affirmant que "le secteur compte actuellement 16.000 bus. Nous envisageons d'orienter les propriétaires des bus vétustes vers des producteurs

locaux en vue de renouveler leurs véhicules dans le cadre des crédits à la consommation".

Abordant l'opération de jumelage conclue dernièrement entre le port d'Annaba et le port saoudien El Demmam, en matière de transport de marchandises, M. Talai a indiqué qu'un partenariat pour le transport des hadjis avait été proposé aux responsables saoudiens. Une idée qui a été bien accueillie par les autorités saoudiennes, affirme le ministre.

A une question sur un éventuel abandon des projets programmés faute de ressources financières, le ministre a affirmé que le gouvernement était soucieux de poursuivre le programme de réalisation des projets à priorité et ayant une rentabilité économique.

Il a indiqué à ce propos qu'un nouveau texte juridique était à l'examen pour trouver les sources de financement en dehors du trésor public, notamment par le recours au partenariat public-privé.

Au sujet de l'installation de M. Bekhouche Allache en qualité de directeur général par intérim de Air Algérie, M. Talai a qualifié ce changement de "tout à fait normal", ajoutant qu'un mouvement de transfert au sein de l'entreprise sera opéré prochainement et concernera d'autres responsables de la compagnie aérienne.

Soulignant que l'entreprise nécessitait une meilleure organisation, une amélioration de ses services et un développement de la formation, le ministre a indiqué que la compagnie aérienne algérienne comptait parmi ses effectifs des pilotes et des techniciens chevronnés, précisant que la révision des méthodes de gestion s'imposait en vue de s'adapter aux normes internationales.

COMMERCE

Lafarge va exporter

Source : Le Soir d'Algérie

Le groupe de ciment Lafarge va exporter une partie de sa production de clinker. Le volume de l'exportation est évalué entre 500 000 et 1 500 000 tonnes/an. Lafarge est à la recherche de partenaire pour le chargement de navires du clinker.

Mobile World Congress (MWC) : Condor présent en force à Barcelone

Source : Algérie Focus

Le leader algérien Condor sera en force à Barcelone à travers un stand de 100m2 et le lancement de nouveaux produits qui seront révélées à l'occasion de la Mobile World Congress.

Le constructeur de mobile et leader du marché algérien Condor Electronics annonce sa 3 ème participation au salon Mobile World Congress (MWC) qui se tiendra du 27 février au 2 mars prochain à Barcelone, en Espagne. La marque algérienne sera présente à travers un stand de 100 m2 au Hall 7, stand 7f31, et présentera plusieurs nouveautés en exclusivité mondiale.

Le WMC est la combinaison du plus grand showroom de l'industrie de la téléphonie mobile et d'un congrès international faisant intervenir des dirigeants, des opérateurs, des vendeurs, des fabricants de terminaux et des producteurs de contenus venus du monde entier.

Condor a choisi d'y participer depuis 2016 et y exposera ses gammes de smartphones et autres produits connectés sur son vaste stand. Ce salon d'importance

sera également le lieu idéal pour la marque d'annoncer et de présenter en exclusivité mondiale plusieurs nouveaux produits qui viendront enrichir les gammes de la marque pour l'année 2017.

Condor Electronics est le fabricant algérien qui porte haut les couleurs de la production nationale sur le marché mondial. Le Mobile World Congress est en cela une vitrine exceptionnelle, et M. Abderrahmane Benhamadi, Président du Conseil d'administration, et ses équipes seront présents en force afin de présenter au monde ce qui se fait de mieux dans ce domaine en Algérie. Cette présence au MWC sous-tend la politique d'expansion de la marque Condor. En cela, l'année 2016 fut riche en actualités pour la marque.

En effet, après l'ouverture d'un showroom en Mauritanie et la signature de partenariats pour la commercialisation de smartphones Condor sur le marché EMEA, l'heure est à la poursuite de la stratégie de déploiement régional et international.

TRANSACTIONS & CONTRATS

Agroalimentaire : L'Onab s'allie avec le géant français InVivo

Source : Le Soir d'Algérie

Premix Ouest, filiale du groupe Onab, n'arrivait pas à écouler sa production sur le marché local et ne produisait donc pas à pleine capacité. Ce partenariat devrait lui permettre de carburger à plein régime et trouver des débouchés à l'export.

Premix Ouest, filiale du groupe public Onab située à Oran et spécialisée dans la nutrition animale, a signé hier un protocole d'accord avec deux groupes français, filiales du géant InVivo qui fournit déjà le blé à l'Algérie,

à savoir Neovia et Roullier. Et ce, pour développer son activité qui pâtit, selon son P-dg Mohamed Boudifi, de la concurrence des importateurs.

Premix Ouest, qui dispose de capacités installées de 15 000 tonnes/heure, n'arrive pas, en tout cas, à produire plus de 6 000 tonnes par heure. «Ce partenariat qui consiste en la cession aux deux groupes français de 49% du capital, lesquels apporteront leur savoir-faire pour améliorer la production et nous ouvrir des perspectives à l'export, devrait permettre à l'entreprise dans une première phase de fonctionner à plein régime pour satisfaire les besoins du marché et aller ensuite à la conquête de parts de marché à l'étranger», a indiqué Mohamed Boudifi en marge de la cérémonie de signature de ce protocole d'accord, organisée à l'hôtel El Aurassi.

Il s'agit de produire et de commercialiser les concentrés minéraux vitaminés (CMV). Jusque-là, le marché algérien est dominé par les importateurs et l'interdiction l'année dernière de leur importation n'a toujours pas permis à Premix de décoller. «Dans ce marché, les livraisons se font 4 à 6 mois après avoir passé commande. Or, les importateurs, visiblement avisés bien avant la promulgation du décret d'interdiction de l'importation de ces intrants dans la fabrication des aliments de bétail, ont acheté de grosses quantités qu'ils sont en train d'écouler actuellement», a encore souligné Mohamed Boudifi.

Le DG de zone Europe-Moyen-Orient-Afrique (EMEA) de Neovia, Pierre-Joseph Paoli, qui a représenté le groupe, a précisé qu'«il s'agit pour son groupe de transformer la filiale présente sur le marché algérien comme importateur en une unité de fabrication et destiner sa production au marché local et africain». Neovia, qui est présent en Afrique du Sud, en Côte d'Ivoire et au

Nigeria, est une multinationale qui compte 80 filiales et contrôle 10% du marché mondial de la nutrition animale.

Le groupe Roullier, qui commercialise ses produits à travers la filiale Timac Agro Algérie qui achète le phosphate algérien pour les usines européennes, américaines et africaines du groupe, en est à son deuxième partenariat en Algérie. «Nous avons déjà conclu un partenariat avec les groupes publics Asmidal et Manal pour la valorisation du phosphate alimentaire à Tébessa et nous récidivons aujourd'hui avec Premix. Nous pensons que le potentiel du secteur agroalimentaire en Algérie est assez important et la filière de la nutrition animale a de l'avenir.

Notre groupe dispose de l'une des unités de recherche & développement les plus performantes nous nous engageons avec l'Algérie pour développer le secteur», a conclu Moncef Bourouk, DG de Timac Agro Algérie.

[Le groupe Amimer signe un contrat pour la réalisation de 2 centrales électriques au Mali](#)

Source : Maghreb Emergent

Le groupe privé algérien Amimer Energie a signé lundi à Alger avec la société malienne Energie du Mali (EDM) des contrats de réalisation de deux centrales électriques de 40 MW au Mali pour un montant de 70 millions de dollars.

Ce contrat porte sur l'engineering et la réalisation de deux centrales électriques diesel dans les localités maliennes de Kati et de Dar Salam d'une puissance de 20 MW chacune.

La cérémonie de signature de ces contrats s'est tenue en présence du ministre de l'Energie, Noureddine Boutarfa, et du ministre malien de l'Energie et de l'eau, Malick Alhousseini, et de responsables des deux entreprises contractantes.

S'adressant aux responsables maliens, le directeur général du groupe Amimer Energie, Amar Boukheddami, s'est engagé à assurer dans les meilleurs délais la réalisation des deux projets.

Pour sa part, le directeur général de la société malienne EDM, Dramane Coulibaly, a avancé que ces deux centrales permettraient de résorber une partie du déficit énergétique dans les localités de Kati et de Dar salam.

Ces projets, a-t-il soutenu, vont doter EDM des outils adéquats pour lui permettre d'assurer la continuité des services.

De son côté, M. Boutarfa a indiqué que par leur capacité, ces deux centrales étaient d'une puissance importante pour la région et pour le Mali.

"Nous Africains, nous avons les capacités d'un grand nombre de projets en commun. C'est aussi dans les orientations du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, de développer davantage les relations avec les pays africains notamment avec le Mali", a-t-il affirmé.

Le ministre malien a souligné, quant à lui, que ces contrats entraînent en droite ligne avec la politique énergétique du gouvernement de son pays qui a adopté récemment un plan d'action visant à relever le taux d'accès à l'énergie grâce à un vaste programme

d'implantation de centrales d'énergie solaire et de centrales hybrides.

"Mon département ministériel ne ménagera aucun effort pour soutenir ce projet et accompagner tous ceux qui naîtront de la coopération entre nos deux pays", a-t-il affirmé.

Créé en 1989, le groupe Amimer Energie est une société par actions de droit privé d'un capital de 1,7 milliard de DA, spécialisée dans la réalisation de centrales électriques et la fabrication de groupes électrogènes, de motopompes et de moto-soudeuses.

En Algérie, elle a développé ses activités de réalisation des centrales électriques depuis 2002, et ce, dans plusieurs régions dont essentiellement le sud du pays pour le compte de Sonelgaz.

Elle compte deux unités de production à Bejaia et à Blida ainsi que plusieurs filiales dans les travaux de génie civil, de maintenance des équipements de production d'énergie et un projet pour la production de transformateurs électriques.

Ce groupe privé avait déjà conclu un contrat avec le Tchad pour la réalisation d'une centrale électrique hybride de 30 MW.

REGIONS

Etude du projet d'une ligne de BHNS entre Alger et l'aéroport Houari Boumediene

Source : APS

Le ministre des travaux publics et des transports, Boujemaa Talai a affirmé lundi que le secteur était en cours d'étude d'un projet de ligne de transport urbain,

exploitant des bus à haut niveau de service (BHNS), qui devrait relier le centre d'Alger à l'aéroport international Houari Boumediene, via la Grande Mosquée d'Alger.

Ce système de transport, très moderne, desservira la ligne allant de la station de Tafourah jusqu'à l'aéroport international d'Alger (17 km), passant par les Sablettes et la Grande mosquée d'Alger.

Les BHNS exploités sur cette ligne auront un itinéraire parallèle à celui de la voie rapide sur le front de mer, a indiqué le ministre au forum de la radio nationale, chaîne 1, soulignant que le projet s'inscrivait dans le cadre des solutions proposées pour désengorger le côté est d'Alger, notamment après la réception de la Grande mosquée d'Alger.

Ce système de transport a été introduit en 2000 dans plusieurs pays européens notamment dans les grandes villes.

La gestion de 120.000 fidèles de la mosquée à certaines heures de la journée n'est pas une mince affaire, a estimé M. Talai, ajoutant que les fidèles pourraient être tentés de laisser leurs voitures et d'emprunter ces bus, pour se rendre à la Mosquée notamment les vendredis et lors des fêtes religieuses.